

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **onzième jour de juillet 2011 à 20h00** à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

11-07-214

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 13 juin et 20 juin 2011.

ADOPTÉE

11-07-215

Nomination d'un représentant au conseil d'administration d'Impact Emploi CJE de l'Érable

ATTENDU QUE selon la charte d'Impact Emploi un siège au conseil d'administration est réservé pour un représentant de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de reconduire Mario Juare, directeur général, comme représentant de la Ville de Princeville au sein du conseil d'administration d'Impact Emploi.

ADOPTÉE

11-07-216

Nomination du maire suppléant

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseiller Claude Côté soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

11-07-217

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 14-06-2011 au 10-07-2011
- nos M1030 à M1035 & 28655 à 28681 73 946,49 \$
- no 28659 annulé

- dépôts salaires des périodes 201123 à 201126

ADOPTÉE

11-07-218

Approbation des comptes

Sur une proposition de le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 11 juillet 2011
- nos 28682 à 28791 189 118,94 \$
- nos 28792 à 28829 694 608,51 \$

ADOPTÉE

11-07-219

Libération du Fonds de garantie - 1^{er} décembre 2006 au 1^{er} décembre 2007

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres sous le numéro DL0089-95 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2006 au 1^{er} décembre 2007.

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT QU'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en responsabilité civile primaire et que la Ville de Princeville y a investi une quote-part de 13 441,00 \$ représentant 6,72% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagnée de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres pour la période du 1^{er} décembre 2006 au 1^{er} décembre 2007 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville demande que le reliquat de 168 153,33 \$ dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2006 au 1^{er} décembre 2007.

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Lloyds de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2006 au 1^{er} décembre 2007.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, et résolu à l'unanimité :

D'OBTENIR de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement des villes de l'Estrie, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2006 au 1^{er} décembre 2007.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villes de l'Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE

11-07-220

Ajustement des conditions de travail du directeur de l'urbanisme

ATTENDU QUE les véhicules de service à l'usage des directeurs devront dorénavant être stationnés au garage municipal hors des heures de travail;

ATTENDU QUE l'usage d'un véhicule était fourni au directeur de l'urbanisme, Michel Carignan, et ce, depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE ce conseil désire compenser la suppression de cet avantage par un ajustement de salaire;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'augmenter le salaire annuel, de M. Michel Carignan de 1 768 \$, et ce, à partir du 27 juin 2011.

ADOPTÉE

11-07-221

Engagement d'un journalier à l'entretien au service de voirie

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à l'engagement d'un employé au Service des Travaux publics et de l'Hygiène du milieu;

ATTENDU QU'un comité de recrutement a été formé et a procédé à la sélection des candidats répondant aux exigences de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'engagement de Monsieur Jean-Pierre Tardif comme journalier au Service des Travaux publics et de l'Hygiène du milieu à compter du 11 juillet 2011;

QUE le salaire et les conditions d'embauche soient ceux établis selon les modalités de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

11-07-222

Demande de partage de route – Club Sport «4» de l'Érable inc.

ATTENDU la demande du Club Sport «4» de l'Érable inc. à l'effet d'utiliser la rue Baillargeon et la rue Leclerc du 1^{er} décembre au 15 mars pour accéder au restaurant XTrême et au Complexe hôtelier Du Pré;

ATTENDU QUE le conseil municipal privilégierait plutôt un tracé en bordure de la rue Demers qui permet d'accéder aux deux commerces mentionnés;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de ne pas accéder à la demande formulée par le Club Sport «4» de l'Érable inc.;

De proposer un tracé en bordure de la rue Demers (route 165) et d'appuyer le Club dans sa demande auprès du Ministère des Transports, responsable de cette route.

ADOPTÉE

11-07-223

Réaménagement du garage municipal – Demande de paiement no 1

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement no 1 au montant de 27 361,62 \$ avant taxes à Construction Princeville inc. pour le réaménagement du garage municipal.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le déboursé relatif au paiement no 1.

ADOPTÉE

- 11-07-224** **Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 210 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures d’aqueduc, d’égouts et de voirie pour la rue Simard**
- Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon qu’à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée sera adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 210 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures d’aqueduc, d’égouts et de voirie pour la rue Simard.
- 11-07-225** **Comité MADA – Ajout d’un membre**
- Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l’ajout d’un membre, soit Madame Manon Thiboutot, au comité de pilotage MADA pour contribuer à la réussite de la démarche MADA du ministère de la Famille et des Aînés.
- ADOPTÉE
- 11-07-226** **Journée Bouger en famille – Demande d’aide financière**
- Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accorde une aide financière de 150 \$ pour la Journée Bouger en famille de la MRC de l’Érable 2011 qui aura lieu à la Paroisse de Plessisville.
- ADOPTÉE
- 11-07-227** **Fondation de l’Hôtel Dieu d’Arthabaska – Tournoi de golf bénéfice**
- Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de ratifier la participation du maire, Gilles Fortier, au Tournoi de golf bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu d’Arthabaska jeudi 7 juillet au coût de 275,00 \$.
- ADOPTÉE
- 11-07-228** **Unité Domrémy de Plessisville inc. – Demande d’aide financière**
- Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser une subvention de 100 \$ à l’Unité Domrémy de Plessisville inc.
- ADOPTÉE
- 11-07-229** **Vente d’un terrain résidentiel – 185 Liberge**
- Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction Les frères Lapointe inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-249 (185 Liberge) pour le prix de 10 369,00 \$ avant les taxes applicables;
- Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l’acte notarié à intervenir.
- ADOPTÉE
- 11-07-230** **Vente d’un terrain résidentiel – 195 Liberge**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction Les frères Lapointe inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-248 (195 Liberge) pour le prix de 10 231,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

11-07-231

Deuxième édition du tournoi de golf de la Sûreté du Québec de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser la délégation d'un foursome représentant la Ville de Princeville au Tournoi de golf de la Sûreté du Québec de l'Érable organisé au profit des organismes : Albatros cellule de l'Érable, Réseau prévention suicide des Bois-Francs et la Fondation Jolyane Desjardins;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à cette délégation, notamment les coûts d'inscription de 320 \$, sans taxes.

ADOTPEÉ

11-07-232

Association des producteurs de canneberges du Québec

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de déléguer le maire, Gilles Fortier, pique-nique 2011 de l'Association des producteurs de canneberges du Québec qui se tiendra le jeudi 14 juillet à Saint-Louis de Blandford, et ce, au coût de 40,00 \$.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

11-07-233

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire